

FICHE DE SYNTHÈSE - Pesticides

Territoire d'action GP5 : **Trieux**

Station de qualité : **04172068**

Rocher du Corbeau

Cours d'eau : **Trieux**

Superficie du territoire d'action : 521 km²

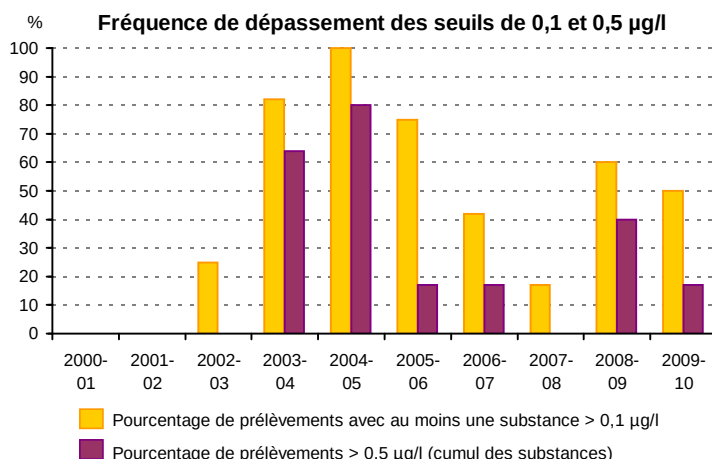
Superficie du bv du cours d'eau : 499 km²

Superficie du bv de la station : 418 km²

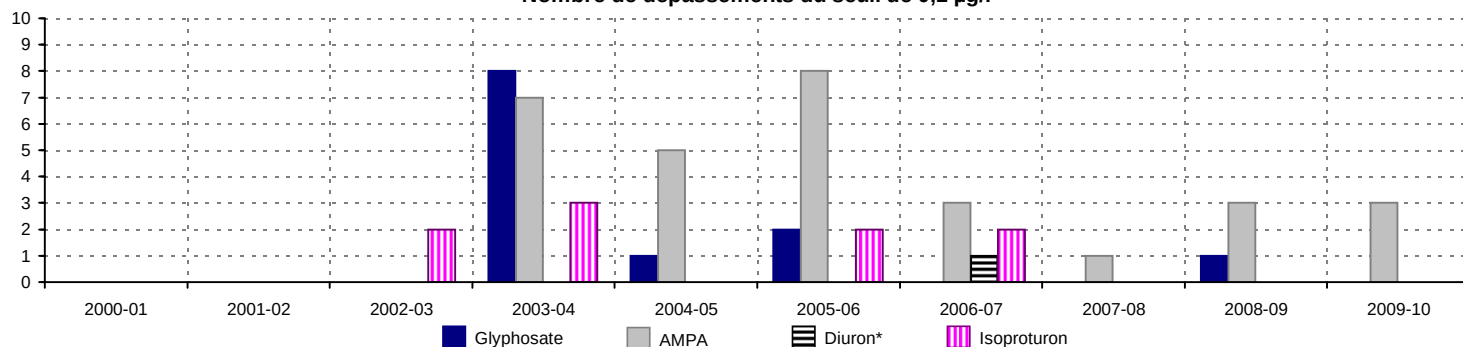
Sources de données : Syndicat intercommunal d'aménagement du Trieux, ARS

Synthèse interannuelle

	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10
Nb total de substances recherchées	0	0	5	57	20	137	25	26	76	75
Nb total de substances quantifiées	-	-	5	6	5	11	11	11	8	6
Nb de prélèvements	0	0	8	11	5	12	12	6	5	6
Nb de plvts avec au moins une substance > 0,1 µg/l	-	-	2	9	5	9	5	1	3	3
Nb de plvts > 0,5 µg/l (cumul des substances)	-	-	0	7	4	2	2	0	2	1
Concentration cumulée maximale (µg/l)	-	-	0,27	1,33	1,21	1,38	1,31	0,37	0,73	0,52
Nb de substances cumulées	-	-	2	3	2	2	9	6	3	3



Nombre de dépassements du seuil de 0,1 µg/l



Substances de plus fortes concentrations d'oct. 2000 à sept. 2009

Substance	Recherches	Quantifications	Dépassements de 0,1 µg/l	Maximum (µg/l)
AMPA	49	33	27	1,2
Glyphosate	49	22	12	0,75
Diuron*	27	4	1	0,75
Isoproturon	30	15	9	0,315
Atrazine déséthyl	47	34	1	0,135
Triclopyr	14	2	1	0,105
2-hydroxy atrazine	25	15		0,1
Glufosinate	44	7		0,1
Atrazine*	47	14		0,1
Mécoprop	15	4		0,065

Substances de plus fortes concentrations en 2009-2010

Substance	Recherches	Quantifications	Dépassements de 0,1 µg/l	Maximum (µg/l)
AMPA	5	5	3	0,41
Glyphosate	5	3		0,06
Atrazine déséthyl	6	6		0,05
Mécoprop	6	1		0,035
Oryzalin	1	1		0,03
2,4-MCPA	6	1		0,02

• Si la diversité des substances recherchées s'est accrue en fin de suivi, la fréquence annuelle d'échantillonnage a diminué sensiblement, au risque de devenir insuffisante pour évaluer le niveau réel de contamination du bassin versant par les pesticides.

• Après avoir enregistré une forte augmentation en 2003-2004 et 2004-2005, le pourcentage annuel de prélèvements dépassant le seuil de 0,5 µg/l en concentrations cumulées a retrouvé des valeurs plus faibles par la suite, en fluctuant entre 0 % (en 2007-2008) et 40 % (en 2008-2009). Sa valeur est de 17 % en 2009-2010, avec 1 seul prélèvement concerné. La concentration cumulée maximale atteinte cette dernière année est 0,52 µg/l en août pour un cumul de 3 substances.

Après avoir baissé pendant 3 années consécutives à partir de 2005-2006, en passant de 100 à 17 %, le pourcentage annuel de prélèvements ayant au moins une substance quantifiée à plus de 0,1 µg/l a remonté les 2 dernières années du suivi. 50 % des prélèvements sont ainsi concernés en 2009-2010.

• 6 substances différentes ont été quantifiées au moins une fois en 2009-2010, avec un maximum de 5 dans un même échantillon prélevé en juin.

• Glyphosate / AMPA (produit de dégradation du glyphosate) : Ces 2 substances ont été fréquemment recherchées depuis 2003-2004 et ont été régulièrement quantifiées chaque année. Les concentrations mesurées en AMPA dépassent plus souvent le seuil de 0,1 µg/l que celles en glyphosate (fréquence de dépassement de 22 % pour le glyphosate et 56 % pour son métabolite).

Le glyphosate n'a pas été quantifié à plus de 0,1 µg/l en 2009-2010 et la plus forte concentration mesurée remonte à avril 2004 avec 0,75 µg/l.

En revanche, 3 dépassements ont été observés pour l'AMPA en 2009-2010. Les maxima atteints sont 0,41 µg/l en août pour l'année 2009-2010 et 1,2 µg/l en octobre 2005 pour l'ensemble du suivi.

• Diuron* : Bien que recherchée régulièrement, cette substance n'a été quantifiée que 4 fois au cours du suivi - elle ne l'a pas été en 2009-2010 -, dont 1 seule à plus de 0,1 µg/l avec la mesure d'une concentration de 0,75 µg/l en février 2007.

• Isoproturon : Cette substance n'a pas été quantifiée au cours des 2 dernières années hydrologiques. Les derniers dépassements du seuil de 0,1 µg/l remontent à 2006-2007 et la concentration maximale atteinte au cours du suivi est 0,32 µg/l en février 2007.

• Aucune autre substance n'a été quantifiée à plus de 0,1 µg/l en 2009-2010. En revanche, 4 l'ont été en deçà : l'atrazine déséthyl (métabolite de l'atrazine* qui est un herbicide sélectif du maïs), le mécoprop (herbicide sélectif des céréales), le 2,4-MCPA (herbicide de traitements généraux) et l'oryzalin (herbicide des zones non agricoles).

• Au regard de la diversité des substances quantifiées et de la fréquence des dépassements de seuils observées sur l'ensemble du suivi, le niveau de contamination du bassin versant du Trieux par les pesticides peut être qualifié de modéré.

* Substance interdite d'utilisation ou soumise à des restrictions d'usage